



## RÈGLEMENT SPORTIF CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

### REGLEMENT SPORTIF JEUNES

---

L'objectif de ce document est de préciser les points de règlement particuliers applicables lors des rencontres de championnats jeunes régionaux de la Ligue du Centre-Val de Loire. En complément aux règlements fédéraux.

#### **A) TEMPS DE JEU**

- U20M: 10 min x 4
- U18F / U17M : 10 min x 4
- U15M / U15F : 09 min x 4
- U13M / U13F : 08 min x 4

#### **B) PROLONGATIONS**

- U20M : 5 min
- U18F + U17M : 5 min
- U15M / U15F : 4 min
- U13M / U13F : 3 min

#### **C) TEMPS-MORTS**

- U20M : 2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 3 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.
- U18F + U17M : 2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 3 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.
- U15M / U15F : 2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 2 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.
- U13M / U13F : 2 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 2 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.

#### **D) FAUTES PERSONNELLES ET D'ÉQUIPE**

Application du règlement FIBA (4 fautes collectives d'équipe par période).

#### **E) TAILLE DU BALLON**

- **U13F, U13M, U15F, U18F** : Ballon Taille 6
- **U15M, U17M, U20M** : Ballon Taille 7



## RÈGLEMENT SPORTIF CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

### F) CONSIGNES TECHNIQUES

#### **Défense :**

Dans le cadre de la Formation du Jeune Joueur (de la Jeune Joueuse), **il est interdit de pratiquer une défense de zone regroupée sous le panier** (zone restrictive) pour les rencontres des catégories U13 et U15. En cas de dérive avérée et répétée, la Commission Sportive Jeunes et la Commission Technique pourront alerter les entraîneurs concernés et rendre un avis au Bureau Directeur de la Ligue.

Aucune sanction n'est prévue, l'objectif étant de résoudre, par le dialogue, les éventuels désaccords.

**En aucun cas, les arbitres ne sont habilités, ni ne peuvent être sollicités pour constater ou sanctionner une éventuelle défense illicite.**

**Il revient aux entraîneurs de faire remonter l'information à leurs dirigeants qui remonteront eux-mêmes l'information à la Commission Sportive Jeunes et la Commission Technique de la Ligue.**

Cette information devra être largement diffusée à tous les acteurs (Entraîneurs et Arbitres).

A cet effet, un technicien sera mandaté sur place pour veiller au bon déroulement de la compétition.

### G) QUALIFICATIONS DES PARTICIPANTS

Chaque joueur, joueuse et coach participant aux rencontres qualificatives des TQR devra être en règle et licencié **FFBB**. Les joueurs et joueuses surclassés dans la catégorie supérieure devront aussi être en conformité avec le règlement pour participer aux rencontres (sous peine de perdre la rencontre par pénalité).

Pour les **SURCLASSEMENTS** : voir Art 427 des règlements généraux de la FFBB. La mention « médecin agréé » suppose une visite chez un médecin figurant sur la liste officielle régionale avec présentation du document spécifique, bleu ou jaune (à imprimer sur site FFBB). Ensuite, ce certificat médical doit être envoyé, dans les meilleurs délais, au comité d'appartenance pour décision.

**Rappel : les sous-classements sont interdits par la FFBB.**



## RÈGLEMENT SPORTIF CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

### **H) Règles de participation**

Nombre de joueurs autorisés

Domicile 10 maximum

Extérieur 10 maximum

Types de licences autorisés (nb maximum) 1C, 2C ou T = 5

OCAST (Hors CTC) 4

ASP 0

OC Sans limite

Couleurs de licence autorisées (nb maximum)

Blanc Sans limite

Vert Sans limite

Jaune Sans limite

Orange Sans limite

### **I) Règles de participation spécifiques aux CTC**

Dans les championnats jeunes, une interéquipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

a. Un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou extension T délivrée auprès du club qui a engagé l'interéquipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre ;

b. Un maximum de 7 joueurs titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette interéquipe ;

En championnat régional Jeunes, lorsqu'une liste de joueurs brûlés est prévue par les règlements, les joueurs brûlés d'une interéquipe doivent obligatoirement être titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou extension T délivrée auprès d'un club membre de la CTC, dont 3 dans celui qui a engagé l'interéquipe. Aussi, lorsqu'une liste de brûlage est nécessaire, 5 joueurs seront brûlés dont au moins 3 licenciés dans le club porteur. Ces 5 joueurs ne pourront jouer dans une autre équipe engagée par un club de la CTC dans la même catégorie d'âge et évoluant à un niveau de compétition inférieur.

### **J) SUITE DU CHAMPIONNAT**

A partir de janvier, 2 poules seront constituées : une poule titre comprenant les 3 premières équipes de chaque poule du brassage et une poule 2 constituée des 3 autres équipes de chaque poule.

Le titre sera décerné lors d'une finale qui opposera les 2 premiers de la poule titre le week-end du 8 mai 2022.